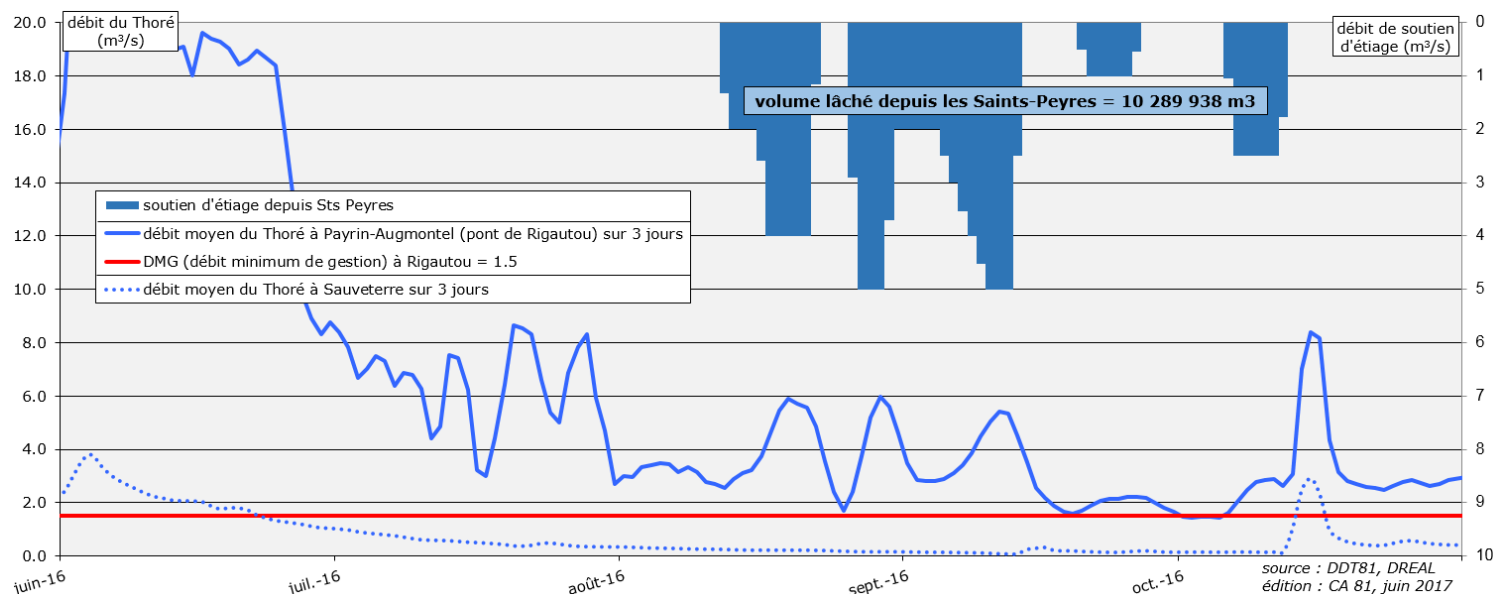


Débits moyens durant l'étiage 2016 : le Thoré à Payrin-Augmontel et à Sauveterre



Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,13 hm ³
nappes déconnectées	pas d'usage
plans d'eau	0,03 hm ³

pour la période d'étiage allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Un point sur les prélèvements en période d'étiage

bilan 2016	
En cours d'eau et nappes connectées	4 préleveurs irrigants potentiels 44 ha potentiellement irrigués 103 m ³ /h (débit cumulé des pompes) 127 950 m ³ autorisés 73 601 m ³ prélevés déclarés à l'O.U. Tarn
En nappes déconnectées	<i>pas de prélèvement recensé</i>

Plans d'eau : 2 plans d'eau à usage d'irrigation agricole sont recensés sur ce périmètre élémentaire, pour un volume autorisé total de 0,03 hm³.

A noter : la somme des demandes individuelles dépasse le volume autorisé. Par conséquent, l'OU Tarn alloue un volume à chaque préleveur-irrigant selon un calcul qui tient compte du maximum prélevé par chacun durant les 3 dernières années.

Un volume de réserve de 5 000 m³ a aussi été acté sur ce périmètre, permettant d'intégrer en cours de campagne d'éventuels nouveaux irrigants et demandes tardives en cours d'eau et nappes connectées.

Les faits marquants

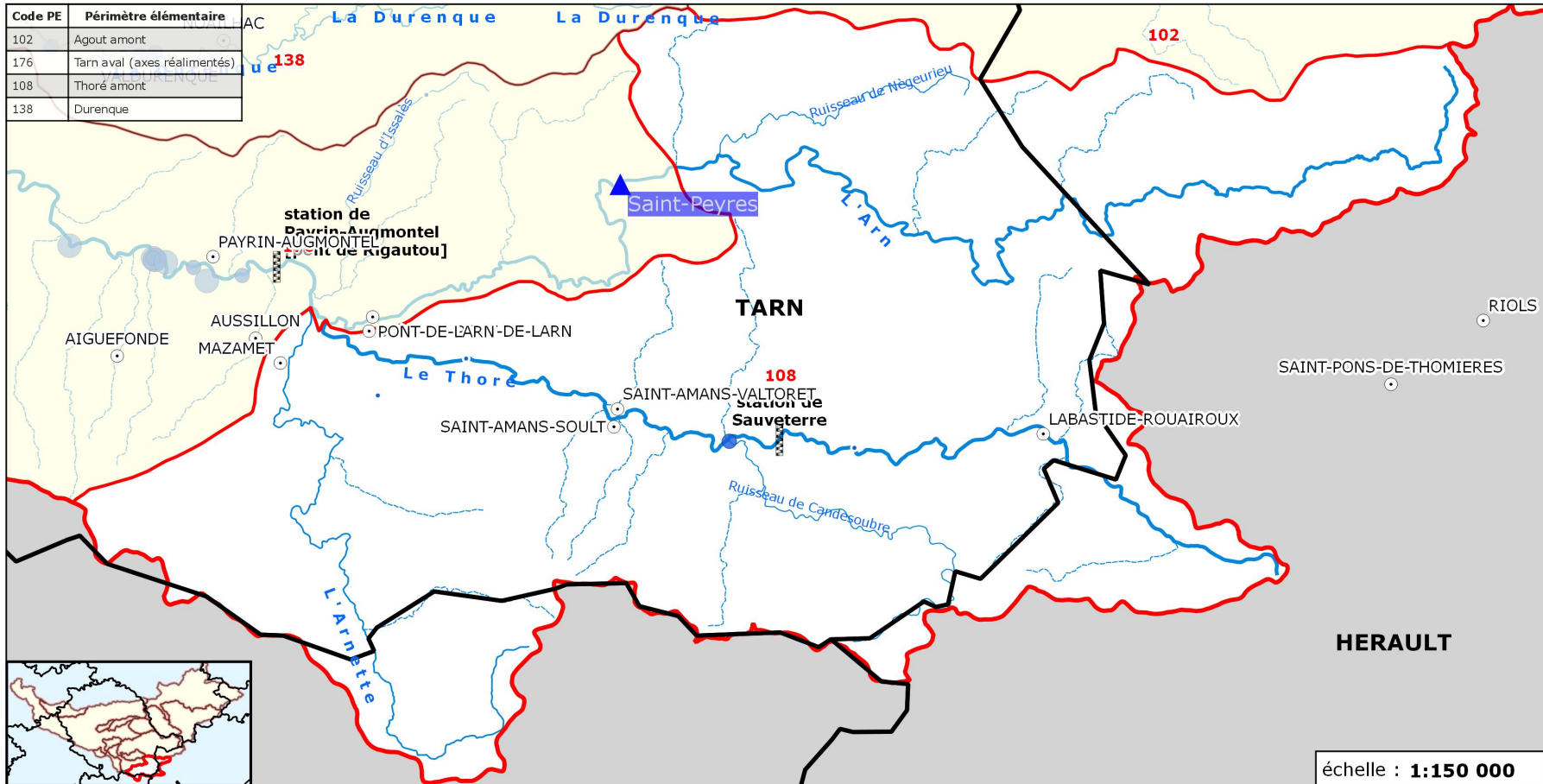
Ce périmètre élémentaire correspond aux bassins versants :

- du Thoré en amont de la confluence entre l'Arn et le Thoré ;
- de l'Arnette
- de l'Arn en amont du barrage des Saints-Peyres

afin de considérer tout le territoire du Thoré non influencé par le barrage des Saints-Peyres.

Aucun fait marquant n'a été relevé lors de la campagne 2016 sur ce périmètre élémentaire.

Code PE	Périmètre élémentaire
102	Agout amont
176	Tarn aval (axes réalimentés)
108	Thoré amont
138	Durenque



Organisme unique du sous-bassin Tarn :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2016

PE 108 - Thoré amont

- Légende**
- limites départementales
 - PE considéré
 - autres PE de l'OU Tarn
 - territoire hors OU Tarn
 - cours d'eau principaux
 - communes principales
 - barrages de soutien d'étiage
 - stations débitmétriques

- Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2016 :**
(volumes exprimés en m³)
en cours d'eau
- 1 - 10000
 - 10000 - 50000
 - 50000 - 125000

édition : CA81, juin 2018
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

Organisme Unique du sous-bassin Tarn
96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09
www.tarn.chambagr.fr – outarn@tarn.chambagri.fr

